



L'Indépendant

Journal de l'Union des indépendants

No 60, Avril 2010

Investir!

Pas de dette, des résultats excellents, un « fonds » de relance, des amortissements extraordinaires... Le moins que l'on puisse affirmer, c'est que les finances de l'Etat du Valais sont éclatantes de santé. Ajoutons à cela la prochaine manne du retour des concessions et l'avenir semble radieux.



Oui et non. L'Etat remplit-il son rôle en thésaurisant? A n'en pas douter, non Nos chemins de fer sont vétustes, nos télécommunications méritent un coup de neuf. Les projets en matière d'énergie, de formation ou de recherche sont nombreux.

Il est temps d'investir. Non pas d'augmenter les charges de l'Etat, mais de fixer les grands chantiers des vingt à trente prochaines années et les démarrer au plus vite. Davantage que des bâtiments amortis, offrons aux futures générations un réseau de transport public hors du commun, des infrastructures qui feront du Valais une puissance économique. Ou alors baissions drastiquement les impôts.

Philippe Nantermod
Secrétaire général

DATE A RETENIR

Samedi 1^{er} mai à 10h30

Assemblée général de l'UDI
Avec M. Paul-André Roux, Conseiller national
Chez Meubles Decarte à Saxon
L'assemblée sera suivie d'une raclette
Inscription sur www.udi-valais.ch

Visitez notre site internet: www.udi-valais.ch

DANS CETTE EDITION

Stop-bureaucratie.ch: le nouveau service de l'UDI!



**Dans ce numéro,
vivez ces instants privilégiés.**

Au sommaire

- Quand l'homme fort du gouvernement rencontre les indépendants
- Fautifs, mais pas punis
- La reprise, un conte de fées ou réel phénomène?
- Changement du statut des fonctionnaires: la position de l'UDI
- Charges administratives: L'enfer pavé de bonnes intentions

Union des Indépendants

Editeur UDI, CP 1391, 1951 Sion. Tél. 076 584 34 22
Rédacteur Philippe Nantermod
Site internet www.udi-valais.ch
Email secretariat@udi-valais.ch
Tirage 2200 exemplaires
Impression Calligraphy.ch SA
Place de la Gare 6, 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 - Fax 027 451 24 20
www.calligraphy.ch - sierre@calligraphy.ch

QUAND L'HOMME FORT DU GOUVERNEMENT RENCONTRE LES INDÉPENDANTS

L'UDI a rencontré M. le Conseiller d'Etat Maurice Tornay aux celliers du Grand Champsec Varone, le 22 février 2010. Bilan.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Maurice Tornay ne fait pas de la rétention d'informations ! Pour cette première rencontre, le Conseiller d'Etat, après moins d'une année de services, a décrit avec sévérité et courage la situation de son département et les défis qui l'attendent, devant plus de quarante membres de l'UDI. Durant plus d'une heure, il a exposé les défis de son département. Relatons ici quelques éléments importants de son discours de plus d'une heure, alors qu'une demi-heure lui avait été accordée...

En matière de finances publiques, le Valais a des soucis à se faire si l'on en croit Maurice Tornay. La péréquation financière reste à l'heure actuelle fa-

vorable à notre canton notamment car elle tient compte prioritairement des critères géo-topologiques par rapport aux critères socio-démographiques. Les cantons urbains cherchent aujourd'hui à inverser la donne, ce qui pourrait se traduire par une perte sèche annuelle pour le Valais de 20 millions de francs !

Du point de vue cantonal, le double frein aux dépenses et à l'endettement a permis jusqu'ici de cadrer l'activité publique et de restructurer considérablement la dette et la fonction publique valaisanne. Les comptes de la collectivité sont aujourd'hui bons et sains. Pour Maurice Tornay, ce double frein doit servir désormais à dégager les moyens requis pour procéder aux investissements nécessaires pour le canton, sans pour autant créer une nouvelle dette qui constituerait les impôts des futures générations.

Le Conseiller d'Etat a aussi évoqué la question de la réforme de la répartition des tâches entre Canton et communes, sujet particulièrement vaste sur lequel il conviendra de revenir prochainement.

Responsable de la santé publique, Maurice Tornay a insisté sur la nécessité de construire des places d'EMS dans le canton et de renforcer les soins à domicile pour faire face au défi que représente le vieillissement de la population. Soulignons que l'UDI, dans son livre blanc, s'est prononcé pour que le Valais considère l'accueil des personnes âgées comme un nouveau secteur économique, entre le tourisme et la santé. Espérons que le Conseil d'Etat entende notre appel et ne voit pas le troisième âge uniquement comme une charge, mais aussi comme une opportunité future de développement !

En ce qui concerne la nouvelle loi sur la santé et surtout l'interdiction de la cigarette dans les établissements publics, Maurice Tornay a prôné le respect de la loi tout en sachant faire preuve de souplesse dans son application dans les cas « limites ».

Enfin, en matière institutionnelle, le Conseiller d'Etat a évoqué les quelques réformes qui sont attendues de la part du nouveau Chef de service, Maurice Chevrier. Une chose est certaine, les deux Maurice s'accordent sur la question et ne proposent pas forcément de révolution pour le Canton. Le cahier des charges confié à l'ancien Conseiller national concerne la durée des mandats, le mode électoral cantonal et communal ainsi que la possibilité de rapprocher communes bourgeoises et communales – si celles-ci le souhaitent. La question de l'organisation géographique ne sera évoquée qu'au regard du succès ou non de l'initiative populaire en cours de récolte de signature pour l'introduction du système de la double majorité. On ne peut que regretter la ti-



Plus de quarante membres de l'UDI ont répondu présent pour la première rencontre avec le Conseiller d'Etat Maurice Tornay.



Le Conseiller d'Etat Maurice Tornay et le vice-président de l'UDI, Pierre-Albert Dessimoz.

midité des réformes institutionnelles annoncées, à l'heure où notre Canton mériterait des changements en profondeurs pour l'adapter aux derniers bouleversements des mœurs, de l'économie et de la société en général. Treize districts, des communes bourgeoises vidées de leur sens, des nominations parfois relativement obscures, il y a encore du travail!

Après moins d'une année au Conseil d'Etat, on peut dire que Maurice Tornay laisse une excellente impression et fait preuve d'une connaissance des dossiers à toute épreuve. Il se sent incontestablement bien dans les habits de Conseiller d'Etat et l'on peut espérer que sa législature continue sur cette bonne lancée, pour le bien du Valais, des Valaisans et des entrepreneurs!

Les 20 questions !

Maurice Tornay s'est prêté au jeu des vingt questions auxquelles il ne peut répondre que par Oui ou par Non, à l'exception d'un Joker. Jean-Yves Gabbud, rédacteur en chef adjoint du Nouvelliste s'est chargé de passer notre Conseiller d'Etat orserain sur le grill.

- 1 Paie-t-on trop d'impôts en Valais? Non.
- 2 Peut-on s'attendre à des baisses

fiscales pour les familles durant la législature? Oui.

- 3 Et pour les PME? Oui.
- 4 L'Etat du Valais a-t-il les moyens d'augmenter le salaire de ses enseignants? Oui.
- 5 Est-ce que le rejet de la loi sur le tourisme a changé quelque chose au fonctionnement du Conseil d'Etat? Non.
- 6 Est-ce que Jean-Michel Cina est affaibli? Non.
- 7 Etes-vous surpris du refus de la loi sur le tourisme dans votre commune, à Orsière? Non.
- 8 L'ancien secrétaire de l'UDC a dit que vous étiez la reine cantonale 2009 du Conseil d'Etat, est-ce vrai? Joker.

9 Y a-t-il un homme fort au sein du Conseil d'Etat? Non, il y en a cinq! L'UDI a fait paraître un livre blanc, certaines propositions concernent directement le Conseil d'Etat. Quelques questions qui en sont tirées...

- 10 Faut-il fusionner les remontées mécaniques de proximité, bonne idée? Oui.
- 11 Faut-il diminuer le nombre de député, à 90? Oui, mais sans la répartition proposée par l'UDI.
- 12 Doit-on augmenter la durée des mandats à 5 ans? Oui.
- 13 Faut-il augmenter le nombre de Conseillers d'Etat? Non.
- 14 Est-ce que les vrais dirigeants du Canton sont les Chefs de service? Non.
- 15 L'activité de Conseiller d'Etat est-elle plus facile que celle de Chef d'entreprise? Non.
- 16 Lors de votre entrée au Conseil d'Etat, vous avez, avait dit que l'objectif était de faire la gym tous les matins, avez-vous pu tenir? OUI (avec une semaine de cinq jours...).

Quelle est la question à laquelle vous d'auriez pas aimé répondre? « Est-ce que vous êtes déçu du nombre de fonctionnaires qui ont détourné de l'argent durant cette dernière année? J'aurai dû répondre Oui ».



Le Grand oral pour Maurice Tornay qui affirme, notamment, que les PME verront leur fiscalité s'améliorer durant la législature.

FAUTIFS, MAIS PAS PUNIS

Sous ce titre, le groupe UDC, par Bruno Perroud, a saisi le Grand Conseil d'une résolution qui met le doigt sur l'une des réalités, sous l'angle de la concurrence internationale, de la libre circulation des personnes.

Sous ce titre, le groupe UDC, par Bruno Perroud, a saisi le Grand Conseil d'une résolution qui met le doigt sur l'une des réalités, sous l'angle de la concurrence internationale, de la libre circulation des personnes.

Le point de départ de cette intervention ? En 2008, 109 amendes ont été infligées pour violation de la loi sur les travailleurs étrangers détachés sur sol valaisan. Parmi ces prononcés, 30 ont fait l'objet d'oppositions. Sur un total de CHF 115'144.- d'amendes facturées, CHF 59'090.- seulement, soit à peine plus de 50%, avaient été

payés en mai 2009. Autrement dit, près de la moitié des montants infligés à titre d'amendes ne peuvent pas être encaissés. Et pourquoi cela ? Parce qu'il n'existe pas d'accords internationaux réglant l'encaissement de telles amendes.

Certes, les entreprises étrangères qui veulent continuer à travailler chez nous ont intérêt à s'acquitter de telles amendes. Mais qu'en est-il des autres ? Quelle est en particulier l'efficacité, notamment si ces entreprises changent de raison sociale ou de forme juridique, des mesures d'interdiction prononcées (11 en 2007, 8 en 2008, 7 en 2009) ?

On ne le voit que trop, l'absence d'instruments juridiques adéquats rend en grande partie inopérante la lutte contre le dumping social et salarial auquel se livrent nombre d'entreprises étrangères. Le résultat ? Les entreprises valaisannes en sont réduites à accepter, presque impuissantes, une forme de discrimination absolument intolérable et surtout contraire aux promesses qui avaient été faites au moment où l'on a présenté au peuple suisse le « paquet » de la libre circulation. La Suisse – et le Valais en particulier – risque ainsi de devenir une sorte d'Eldorado où

des entreprises étrangères peu scrupuleuses pourront venir gagner un argent facile au détriment d'entreprises indigènes qui, bien forcées, elles, de respecter nos lois, croulent sous les charges financières et administratives de lois de plus en plus tatillonnes.

L'intervention évoquée ci-dessus demande dès lors au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour que celles-ci entreprennent les démarches nécessaires, notamment par la négociation des accords internationaux qui font aujourd'hui si cruellement défaut.

Nul doute que si cette résolution recueille le soutien du Parlement cantonal, les démarches qui s'ensuivront contribueront à corriger cette situation si inéquitable pour nos entreprises aussi bien que pour les travailleurs qu'elles emploient.

Jean-Luc Addor, député

A vendre

"L'Arche" Chamoson



ASE SA
Construction Générale
1963 Vétroz
www.ase-sa.ch

Eric Boulnoix
079 217 57 30

Attiques
4½, 3½, 2½ pièces

CRETAVENTURE
CAMEL ACTIVE VALAIS > RIDDES

L'art du sport chic



camel active

LA REPRISE, UN CONTE DE FÉES OU RÉEL PHÉNOMÈNE ?

Les membres de l'UDI ont reçu un petit questionnaire à propos de la crise et de la reprise. Tout le monde en parle, une petite croissance est revenue au quatrième trimestre 2009 en Suisse et, selon les plus optimistes, on devrait assister en 2010 à un redémarrage en fanfare. Qu'en disent les PME et les Indépendants du Valais ?

Une crise aux effets très variables...

En ce qui concerne la crise en tant que tel, presque la moitié des personnes interrogées affirment ne l'avoir pas ou peu sentie. Le chiffre d'affaire de certains de nos membres a carrément explosé durant l'année 2009. Il est intéressant de constater que nombreux sont ceux qui affirment avoir bouclé un exercice 2009 au moins aussi bon que l'exercice 2008...

A contrario, dans le secteur de la construction, notamment du second œuvre, ou dans la mécanique, on affirme avoir senti une chute du chiffre d'affaire parfois très impressionnante (jusqu'à -35% !). Malgré des d'importantes craintes pour l'avenir de la construction, le secteur de l'immobilier semble tirer son épingle du jeu.

En matière d'emploi, on peut se réjouir de constater que, malgré la récession ou la stagnation, les PME et les Indépendants n'ont pas, ou très peu recouru aux licenciements. Le recours aux RHT n'explique que partiellement cette situation. Sans doute est-il temps de reconnaître le rôle social important que jouent les PME dans ce canton. A l'heure où des multinationales très bénéficiaires licencient, ce constat est réjouissant et devrait inspirer nos politiques: la meilleure politique en faveur de l'emploi est celle qui soutient les petits patrons, pas celle qui les asphyxie de nouvelles réglementations ! Si, même en période de crise, ceux qui préfèrent se serrer la ceinture que de licencier, il serait peut-être temps de leur faire un petit peu davantage confiance.

Et ce début 2010 ? Environ 40% des sondés affirment sentir les effets de la reprise, contre 60% qui sont soit plus sceptiques, soit estiment qu'il est encore trop tôt pour affirmer constater une véritable évolution.

...et une confiance marquée en l'avenir.

L'optimisme est en tous cas de rigueur, c'est ce qui ressort du sondage.

La quasi unanimité des entrepreneurs qui ont répondu au questionnaire se disent confiants pour l'année 2010. Etant donné le faible nombre de licenciements malgré la crise, on ne s'étonne pas qu'une importante majorité des sondés affirment ne pas envisager d'embaucher à court terme. Si la reprise économique a l'air de se concrétiser, le marché de l'emploi semble se trouver dans une situation plus difficile. On ose néanmoins espérer qu'une reprise durable aura des effets aussi sur l'emploi.

Notons enfin que la reprise semble être davantage le fait du travail intensif des entrepreneurs que de l'Etat. A une exception prête, aucun membre ayant répondu au sondage n'a pu affirmer avoir senti les effets positifs des divers plans de relance concédés par le canton ou la Confédération. Hormis le mécanisme des RHT, on est en droit de se demander si les futurs plans de relance ne devraient pas consister davantage en baisses d'impôts et suppressions de tracasseries administratives que dans la réalisation de plans quinquennaux.

guinnard.com



*L'agence qui soutient aussi
les indépendants*

Imporphyre Métrailler

10'000 m²



1957 Ardon

Av. Neuve 18

Pierres naturelles

Marbrerie

Carrelages

Fontaines

Pavage



1976 - 2010

Tél : 027-306.33.73

www.imporphyre.ch

CHANGEMENT DU STATUT DES FONCTIONNAIRES: LA POSITION DE L'UDI

L'UDI a pris connaissance avec un intérêt certain de la position des syndicats chrétiens relative au projet de changement de statut des fonctionnaires. L'UDI s'est toujours engagée pour l'abolition du statut du fonctionnaire pour préférer le modèle du droit des obligations, au nom de l'égalité de traitement et d'un Etat plus efficace. Il va de soi soit que les inconvénients provoqués par cette modification doivent aussi être compensés par les avantages qu'apportent le modèle privé.

L'UDI soutient naturellement, à l'instar du gouvernement et de la FMEF, l'abolition du statut de fonctionnaire. Néanmoins, les idées émises par le secrétaire général des Syndicats chrétiens sont intéressantes à plus d'un titre. En effet, il existe des distorsions difficilement justifiables en matière d'acquis sociaux entre les secteurs privé et public. En cas d'abolition du statut de fonctionnaire, l'UDI verrait d'un bon œil que ces derniers puissent voir certaines de leurs prestations alignées sur celles des employés du secteur privé. Et cela non seulement dans les délais de congés mais aussi dans la prolongation des vacances ou relative à la perte de gain maladie comme le

suggère M. Zufferey, ou encore par l'octroi d'un bonus en cas de bons résultats.

Ce nouveau statut aura pour effet de récompenser, à l'image du secteur privé, les meilleurs éléments (des pères et mères de famille honnêtes et travailleurs) au détriment d'autres acteurs du marché du travail moins scrupuleux. Les patrons sont bien placés pour reconnaître et valoriser les qualités d'engagement du personnel qu'ils dirigent. Des augmentations et des bonus ponctuent souvent cet engagement, sous peine de voir les meilleurs éléments partir à la concurrence. Il est évident que les éléments peu productifs (on ne parle pas de qualifications mais de rendement) sont souvent priés d'aller voir ailleurs.

Ainsi l'UDI est certain que si l'on applique la réciprocité avec le personnel de l'Etat, ce dernier va voir son efficacité augmenter pour le bien du porte-monnaie du canton et de celui des contribuables. Et cela, sans compter sur la meilleure compréhension qu'aura le personnel sur les problèmes que rencontrent les privés (patrons et employés) dans leurs activités professionnelles. L'UDI a toujours défendu un Etat fort, vision-

naire, laissant une plus grande liberté à l'économie privée mais qui puisse aussi récompenser les fonctionnaires les plus assidus et inciter les autres à plus de régularité sous peine de voir leur contrat de travail remis en question. Nos membres sont bien là pour constater qu'après plusieurs mises à pied, la plupart de ces personnes ont compris le message et se découvrent davantage de motivation au travail. L'UDI est certes consciente que cette position peut soulever des craintes et des oppositions. Il s'en trouve néanmoins que la valeur du mérite, et pas seulement en matière salariale, a pour but un service public efficace et de qualité dans l'intérêt du citoyen. Les craintes doivent être entendues, mais elles ne doivent pas freiner cette marche vers un Etat plus efficient.

Certaines discussions informelles que nous avons eues avec des fonctionnaires nous démontrent que ces idées rencontrent aussi des soutiens au sein même de la fonction publique. Charge à l'Etat et aux politiciens de soumettre des propositions allant dans ce sens.

Gérard Godel
président de l'UDI

POUR VOTRE CHAUFFAGE AU BOIS,
CREATION - CONSEILS - REALISATIONS,
une Entreprise



300 m² d'exposition permanente

A visiter tous les jours,
de 8h00 à 18h00

Route de Saillon 44
1926 Fully
Tél. 027 / 746 12 32
Fax 027 / 746 36 82



Toutes les agences se ressemblent. Chez Accès Job, ce sont mes

Travail temporaire et fixe
Av. de la Gare 16 1951 Sion
Tél. 027 323 23 62

acces111@acces-job.ch

CHARGES ADMINISTRATIVES : L'ENFER PAVÉ DE BONNES INTENTIONS

Malgré la volonté souvent proclamée, tant par les parlementaires fédéraux que par les services de l'administration, de veiller à ce que les charges administratives des petites et moyennes entreprises (PME) ne prennent pas l'ascenseur, la dure réalité des faits vient contredire ces louables intentions. Après l'introduction du nouveau certificat de salaire, dont on a appris qu'il a coûté globalement aux entreprises quelque 250 millions de francs, une récente étude du Forum PME, commission extraparlamentaire instaurée sous l'égide du Secrétariat d'Etat à l'économie, s'est intéressée à l'impact pour les PME de l'introduction du nouveau droit de la révision comptable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les résultats sont inquiétants: les nouvelles exigences ont coûté à l'économie suisse entre 600 millions et un milliard de francs. On est bien loin des affirmations du Conseil fédéral qui, dans son message à l'appui de la révision, prédisait une réduction des charges. Cette même étude analyse aussi les effets probables des prochaines révisions du droit de la société anonyme et du droit comptable: ce sont au moins 100 millions de francs supplémentaires qui viendront alourdir l'ardoise. Et la nouvelle procédure unifiée de communication des salaires (PUCS), dont l'introduction est programmée, risque elle aussi de se traduire par un accroissement de charges, notamment sur le plan informatique. Il est temps maintenant de passer des lénifiantes déclarations d'intention aux actes concrets, en commençant par revoir le projet de modification du droit comptable. Nos parlementaires seraient en outre bien inspirés d'évaluer — par exemple avec un appui accru du Forum PME — les effets concrets des normes qu'ils se proposent d'adopter. Les PME leur en seront reconnaissantes.
Source : Patron N° 2 / 2010

Droit aux vacances

Le Tribunal fédéral (TF) a jugé que le droit aux vacances se prescrit par cinq ans. Si ce droit est porté de travail, il ne fait donc

naître aucune prétention pécuniaire de remplacement.

Un travailleur, engagé dès le 1^{er} septembre 1997 et licencié avec effet immédiat le 22 mars 2007, réclamait une somme importante à son employeur pour des jours de vacances non pris en nature au fil des ans.

En vertu des art. 329a, 329c et 329d a1.1 du Code des obligations (CO), le travailleur a droit à des vacances fixées, sauf convention ou réglementation contraire, par année de service; ce droit consiste en l'octroi de temps libre avec paiement du salaire correspondant à cette période. Tant que durent les rapports de travail, les vacances ne peuvent pas être remplacées par des prestations en argent ou d'autres avantages (art. 329d al. 2 CO). Ainsi, d'après le TF, une prétention pécuniaire en remplacement des vacances non prises ne peut en principe naître qu'à la fin des rapports de travail. Il rappelle ensuite que le droit aux vacances se prescrit et, s'il est prescrit au moment où les rapports de travail prennent fin, il ne naît aucune prétention pécuniaire de remplacement.

Le TF précise aussi que le droit aux vacances se prescrit séparément pour chaque année de service et que le délai court dès le moment où la créance est devenue exigible (art. 130 al. 1 CO). Se basant sur l'art. 329c al. 2 CO, le TF estime que le droit aux vacances est exigible à la date des vacances prévues dans le contrat de travail ou fixées par l'employeur; à défaut, il faut admettre qu'il devient exigible le dernier jour permettant encore de prendre l'entier des vacances durant l'année de service en cours.

Cinq ans ou dix ans ?

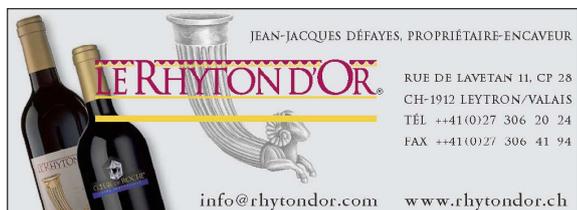
Se posait encore la question de savoir si le délai de prescription du droit aux vacances, laissée ouverte jusque-là, est de cinq ou de dix ans. En effet, l'art. 128 ch. 3 CO prévoit un délai spécial de cinq ans pour ce qui est des «actions des travailleurs pour leurs services». Pour certains, cette disposition ne s'applique qu'à des créances de salaire ou pécuniaires. Le TF a jugé que, dans la mesure où le droit aux vacances a un double aspect comprenant le droit au temps libre et le droit

au salaire, il se justifie de soumettre l'entier au même délai de prescription. Etant donné que l'indemnité pour les vacances se prescrit incontestablement par cinq ans, il ne s'impose pas de prévoir un délai plus long pour le droit aux vacances que cette indemnité remplace. Le Conseil fédéral, dans son message de 1982 ayant conduit à la révision du droit aux vacances, avait d'ailleurs clairement et sans réserve indiqué que le droit aux vacances était assujéti au délai de prescription de cinq ans de l'art. 128 CO. Le droit aux vacances se prescrit donc aussi par cinq ans.

Le travailleur ayant ouvert action et donc interrompu la prescription en juillet 2007, celle-ci était atteinte pour le droit aux vacances né avant août 2001. En effet, comme le travailleur avait commencé son activité un 1^{er} septembre, l'année de service se terminait le 31 août et la prescription des quatre semaines de vacances dues pour l'année de service en cours commençait à courir durant les premiers jours d'août. Le TF a donc renvoyé la cause à la juridiction cantonale pour qu'elle détermine avec exactitude le nombre de jours de vacances non pris pour la période antérieure à août 2001, ce qui ne ressortait pas du jugement.

Et dans la pratique

Le raisonnement du TF paraît tout à fait logique. Il le serait assurément dans l'hypothèse — peu vraisemblable — où le travailleur n'aurait pris aucun jour de vacances entre le moment de la prescription et la fin des rapports de travail, soit pendant un peu plus de cinq ans. Or, dans la pratique, il arrive souvent que des travailleurs prennent leurs vacances, mais pas forcément dans leur entier, chaque année de service et la plupart des employeurs considèrent — à juste titre — que les jours de vacances pris sont toujours «les plus anciens», de sorte que la prescription n'est jamais atteinte. Cela étant, la situation décrite plus haut est heureusement peu fréquente et chaque employeur doit se rappeler qu'il est de sa responsabilité de faire en sorte que ses travailleurs prennent effectivement leurs vacances pendant l'année de service correspondante ou dans un délai raisonnable si cela n'est pas possible. (ATF 4A_33312009 du 3 décembre 2009)



JÉAN-JACQUES DÉFAYES, PROPRIÉTAIRE-ENCAVEUR

LE RHYTON D'OR

RUE DE LAVETAN 11, CP 28
CH-1912 LEYTRON/VALAIS
TÉL ++41(0)27 306 20 24
FAX ++41(0)27 306 41 94

info@rhytondor.ch www.rhytondor.ch



STOP-BUREAUCRATIE.CH: AMÉLIORONS ENSEMBLE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION !

L'Union des Indépendants compte parmi ses objectifs celui de corriger les imperfections de l'administration, celles qui agacent, qui font perdre du temps pour rien. Depuis des années, l'UDI se bat, à la manière des associations de consommateurs, pour que les Indépendants, les Très Petites Entreprises (TPE) et les PME puissent profiter d'une administra-

tion efficace et au service du citoyen. Fort de ce constat, un nouveau service a été initié, le site internet www.stop-bureaucratie.ch. Grâce à ses contacts privilégiés avec le monde politique cantonal ou fédéral ou encore avec les médias, l'UDI s'engage à relayer les problèmes bureaucratiques que vous avez rencontrés et à collaborer avec les autorités poli-

tiques pour les résoudre. Vous avez une idée de solution ? Proposez-la ! Stop-bureaucratie.ch n'est pas un défouloir contre les employés de l'Etat, il se veut au contraire être un outil pour améliorer les services publics, les rendre davantage efficaces, dans l'intérêt de tous.



FAITES PARTIE DE L'UDI.

Venez nous rejoindre. L'UDI est une Association qui donne la parole à ses membres issus des trois secteurs économiques de notre canton. A ses membres qui sont des indépendants, des patrons de petites entreprises ou issus des professions libérales. Devenez membre de l'UDI et incitez vos partenaires, connaissances à le devenir aussi.

BULLETIN D'ADHESION À L'UDI

Je désire faire partie de l'UDI et voici mes coordonnées

Nom et prénom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Tél. prof : _____ E-mail : _____

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Membre individuel Sfr 250.– | <input type="checkbox"/> Membre entreprise Sfr. 350.– |
| <input type="checkbox"/> Membre soutien Sfr 500.– | <input type="checkbox"/> Membre soutien Sfr. 1'000.– |

A retourner par courrier à **UDI, case postale 1393, 1951 Sion** ou par email à secretariat@udi-valais.ch